

On motion of Mr. Flynn seconded by Mr. Crooks, it was ordered.—That the Committee print 2,000 copies of its Second Report in a Special Edition which would include the Acknowledgement, the Table of Contents and the Appendices and which would be in a format recommended by the Chairman of the Subcommittee after the usual consultations with the three parties on the Subcommittee and with the Chairman of the Committee.

The Committee agreed to consider its Order of Reference dated Friday, July 18, 1980 relating to Canadian Policy with respect to future defence cooperation with the United States in the North American region, with particular reference to air defence and related arrangements embodied in and flowing from the North American Air Defence Command (NORAD) Agreement, 11th Meeting of Proceedings, Thursday, October 14, 1979, para. 12.

On motion of Mr. Wetton, it was ordered.—That reasonable expenses and disbursements be paid to witnesses who have been required to appear before the Committee on the Committee's Order of Reference dated Friday, July 18, 1980 relating to North American Air Defence.

At 1:05 a.m. on the 20th day referred to the call of the Chair.

Le président du Comité

Peter M. Russell

Clerk of the Committee

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé
<b>Third class</b>		
<b>Troisième classe</b>		
K1A 0S7 HULL		

Sur la motion de M. Flynn, appuyée par M. Crooks, il est ordonné.—Que le Comité imprime 2,000 exemplaires de son deuxième rapport dans une édition spéciale qui comprendrait les remerciements, la table des matières et les appendices et qui serait présentée dans un format recommandé par le président du Sous-comité après les consultations habituelles avec les trois parties au Sous-comité et avec le président du Comité.

Le Comité a convenu de considérer son ordre de référence en date du vendredi 18 juillet 1980 concernant la politique canadienne en matière de coopération avec les États-Unis en ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord, notamment les arrangements incorporés dans l'Accord concernant l'Organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). (Voir procès-verbal du jeudi 14 octobre 1979, article no 12).

Sur la motion de M. Wetton, il est ordonné.—Que des frais raisonnables de déplacement et de séjour soient versés aux témoins appelés à comparaître devant le Comité sur l'ordre de référence en date du vendredi 18 juillet 1980 concernant la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

À 1 h 05, le Comité reprend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.